

FORMULAIRE D'ÉVALUATION

Les propositions technique et financière des candidats seront évaluées en utilisant la matrice suivante :

CRITERE D'ÉVALUATION

Etape	PROPOSITION TECHNIQUE	Point Maximal	Pourcentage (%)
1. Examen préliminaire	Vérification des documents requis : a) Proposition financière signée, b) Vérification de la liste des consultants non admissibles, c) Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité signée, d) CV à jour, e) Proposition technique : brève description des raisons pour lesquelles le candidat estime qu'il est apte à fournir la consultation, la méthodologie à utiliser, la description des outils et le calendrier des activités, incluant résultats respectifs.	Non applicable	
2. Evaluation Technique	A. EDUCATION & COMPETENCES	30 points	70%
	Diplôme de 3 ^e cycle (Doctorat*) 15 points Diplôme de 2 ^e cycle (Maitrise*) 7.5 points Diplôme de 1 ^e cycle (Licence) 0 point Compétences (Langue, Contexte, Système des Nations Unies) 15 points <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du français 5 points - Connaissance des Nations Unies 5 points - Connaissance d'Haïti 5 points <p><i>* Les diplômes doivent être dans les domaines relatifs à cette consultation, tels qu'indiqués dans les Termes de Référence : Géologie, Sismotectonique, Géophysique, Géodynamique, Science de l'eau, hydrogéologie ou tout autre domaine connexe.</i></p>		
	B. EXPERIENCE GENERALE	10 points	
	Expériences générales dans le domaine de la qualification et de la cartographie des risques naturels : 10 points <ul style="list-style-type: none"> - 1 point par année d'expérience - 10 ans et plus : 10 points 		
	C. EXPERIENCE SPECIFIQUE	10 points	
Expérience spécifique dans le domaine de la <u>qualification et la cartographie de l'aléa inondation</u> 1 point/référence <ul style="list-style-type: none"> - 5 références équivalentes et plus dans <u>la qualification et la cartographie de l'aléa inondation</u> : 5 points Expérience spécifique dans le domaine de la <u>qualification et la cartographie de l'aléa submersion marine</u> 1 point/référence			

	- 5 références équivalentes et plus dans <u>la qualification et la cartographie de l'aléa submersion marine : 5 points</u>		
	D. PROPOSITION TECHNIQUE	20 points	
	Compréhension de la mission & adéquation de la méthodologie proposée 10 points		
	Approche aborde les aspects importants et de façon suffisamment claire 3 points		
	Compréhension et/ou connaissance de l'environnement institutionnel haïtien 5 points		
	Cohérence du chronogramme 2 points		
	POINT MAXIMAL DE L'EVALUATION TECHNIQUE (100 *70%)		
3. Evaluation Financière	PROPOSITION FINANCIERE	30 points	30%
	CRITERE D'EVALUATION DE LA PROPOSITION FINANCIERE		
	Le nombre de points maximal sera attribué à la proposition financière la plus basse. Toutes les autres propositions recevront des points en proportion selon la formule suivante : $P = y (\mu/z)$		
	Où : p = Notation de la proposition financière évaluée y = nombre maximal de points attribué à l'offre financière μ = montant de la proposition la plus basse z = montant de la proposition évaluée		